

COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2026

Le **DIX-NEUF MAI DEUX-MILLE-VINGT-SIX** à VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Comité Syndical du SMICTOM du Pays de Fougères s'est réuni Salle St Maurice - 1, Rue du Soleil Levant à LE CHATELLIER (35133) sur la convocation qui lui a été adressée et sous la présidence successive de M. Manuel RIBEIRO, Président de séance en sa qualité de doyen d'âge, puis de M. Daniel BALLUAIS, Président installé.

DATE DE CONVOCATION : 13 mai 2026

Nombre de délégués en exercice : 68

Présents ➤ 66

Absents ➤ 2

Excusés ➤ 13 dont 2 pouvoirs

Titulaires présents :

EPCI Nom	Civilité	NOM Prénom
Couesnon Marches de Bretagne	Madame	BLANC Marie-Armelle
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	BODIN Yannick
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	BOURGEON Stéphane
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	BRUNEL Jean-Claude
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	D'HANGEST Eric
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	EON Jean-Yves
Couesnon Marches de Bretagne	Madame	ETIENNE Magalie
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	GORON Rémy
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	HALAIS Louis
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	HOUDUS Emmanuel
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	ISAMBARD Albert
Couesnon Marches de Bretagne	Madame	MONTEMBault Mélanie
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	NGUYEN QUAN Christian
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	PRIOUL Dominique
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	REBILLON Christophe
Fougères Agglomération	Madame	BACQUET Sophie
Fougères Agglomération	Monsieur	BALLUAIS Daniel
Fougères Agglomération	Madame	BONTEMPS Anne-Claire
Fougères Agglomération	Monsieur	BOUVATTIER François
Fougères Agglomération	Monsieur	BUFFET Jean-François
Fougères Agglomération	Monsieur	CHESNAIS Mathis
Fougères Agglomération	Monsieur	CORVAISIER Daniel
Fougères Agglomération	Madame	DESANNAUX Patricia
Fougères Agglomération	Madame	DUCLOS Guylène
Fougères Agglomération	Monsieur	DUREPAIRE Antoine
Fougères Agglomération	Monsieur	FROC Dominique
Fougères Agglomération	Madame	GALODE Sylvie
Fougères Agglomération	Monsieur	GARDAN Gérard
Fougères Agglomération	Madame	GARNIER Stéphanie
Fougères Agglomération	Monsieur	GODEUX Wilfrid
Fougères Agglomération	Monsieur	GUILLARD Hervé
Fougères Agglomération	Madame	HATTE Virginie

Fougères Agglomération	Monsieur	HERVE Claude
Fougères Agglomération	Madame	HUBEAU Maryvonne
Fougères Agglomération	Madame	JAN Stéphanie
Fougères Agglomération	Madame	LE BERT Dominique
Fougères Agglomération	Madame	LE BOLLOCH Sabrina
Fougères Agglomération	Monsieur	LEBANSAIS Rémy
Fougères Agglomération	Monsieur	LEBOUVIER David
Fougères Agglomération	Monsieur	MARTIN Benoît
Fougères Agglomération	Monsieur	MENARD Louis-Pierre
Fougères Agglomération	Monsieur	MOUTEL Joseph
Fougères Agglomération	Monsieur	PAUTREL Louis
Fougères Agglomération	Madame	PIGEON Véronique
Fougères Agglomération	Monsieur	RIBEIRO Manuel
Fougères Agglomération	Monsieur	RIVIERE Frédéric
Fougères Agglomération	Monsieur	SADOT Jackie
Fougères Agglomération	Madame	TEXIER Christelle
Fougères Agglomération	Monsieur	VALLEE Ludovic
Liffré-Cormier Communauté	Monsieur	BARBETTE Olivier
Liffré-Cormier Communauté	Madame	MACOURS Pascale
Liffré-Cormier Communauté	Monsieur	SALAUN Ronan
Val d'Ille-Aubigné	Monsieur	GUINNEBAULT Alain

Suppléants présents :

Couesnon Marches de Bretagne	Madame	HARNETT-PAYSANT Sophie
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	JANVIER Thomas
Couesnon Marches de Bretagne	Madame	GAUTON Gaëlle
Fougères Agglomération	Madame	BODIN Monique
Fougères Agglomération	Madame	COUDRAY Claudine
Fougères Agglomération	Madame	D'ORSANNE Virginie
Fougères Agglomération	Madame	EON Fabienne
Fougères Agglomération	Monsieur	ESNAULT Franck
Fougères Agglomération	Madame	GRATIEN Camille
Fougères Agglomération	Monsieur	LEYET Léo
Fougères Agglomération	Monsieur	POTIER Denis
Fougères Agglomération	Madame	SUPIOT Martine
Liffré-Cormier Communauté	Monsieur	HAVARD Thiery

Titulaires excusés ayant donné pouvoir :

Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	GORE Laurent	Pouvoir à	HOUDUS Emmanuel
Fougères Agglomération	Madame	BORDET Rosi	Pouvoir à	GUILLARD Hervé

Titulaires excusés :

Couesnon Marches de Bretagne	Madame	BOUGOUIN Vanessa
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	BREZEL Jacques
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	DUBREIL-JARDIN Gaëtan
Couesnon Marches de Bretagne	Madame	LHERMENIER-SEGOUIN Annie
Fougères Agglomération	Monsieur	BOSSERAY Dominique
Fougères Agglomération	Madame	BOURACHAUD Anne

Fougères Agglomération	Monsieur	GENAR Mattéo
Fougères Agglomération	Monsieur	GUERIN Jean-Pierre
Fougères Agglomération	Monsieur	PITOIS Ludovic
Liffré-Cormier Communauté	Monsieur	BEGASSE Jérôme
Liffré-Cormier Communauté	Monsieur	BOUTHELOUP Ludovic

Suppléants excusés :

Couesnon Marches de Bretagne	Madame	ELSHOUT Virginie
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	ROCHELLE Stéphane
Fougères Agglomération	Monsieur	BUINEAU Philippe
Fougères Agglomération	Monsieur	DU PORTAL Benoît
Fougères Agglomération	Madame	GUILLOIS Cécilia
Fougères Agglomération	Monsieur	PERROT Régis
Fougères Agglomération	Madame	TABURET Micheline

Nombre de Membres en exercice :	68
Nombre de Membres présents :	66
Nombre de pouvoirs :	2

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Mélanie MONTEBAULT

Assistaient également : Vincent OSMONT, Directeur Général des Services
Cédric PHALEMPIN, Directeur Technique
Sonia LEBRUMAN, Directrice Développement
Valérie LANIESSE, Assistante de Direction
Christine LAVIGNE, Agent administratif
Elise CRUYPENYNCK, Chargée de communication

L'ordre du jour est le suivant :

1. Installation des membres du comité syndical dans leurs fonctions
2. Appel nominal des membres et désignation du secrétaire de séance
3. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 4 mars 2026
4. Constitution du bureau de vote et désignation des assesseurs parmi les délégués
5. Election du ou de la Président(e)
6. Détermination du nombre de vice-présidents(es)
7. *Selon la détermination du nombre de vice-présidents(es) : élection de chaque vice-président(e)*
8. Lecture de la charte de l'élu local
9. Délégations de compétences au Président
10. Délégations de compétences au bureau
11. Fixation des indemnités de fonctions
12. Présentation des commissions consultatives

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h30.

1. INSTALLATION DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DANS LEURS FONCTIONS

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge BOUDET, président sortant, qui déclare les membres du comité syndical cités ci-dessous (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

SMPF Délégué(e)	Civilité	NOM Prénom
Titulaire	Madame	BACQUET Sophie
Titulaire	Monsieur	BALLUAIS Daniel
Titulaire	Monsieur	BARBETTE Olivier
Titulaire	Monsieur	BEGASSE Jérôme
Titulaire	Madame	BLANC Marie-Armelle
Titulaire	Monsieur	BODIN Yannick
Titulaire	Madame	BONTEMPS Anne-Claire
Titulaire	Madame	BORDET Rosi
Titulaire	Monsieur	BOSSERAY Dominique
Titulaire	Madame	BOUGOUIN Vanessa
Titulaire	Madame	BOURACHAUD Anne
Titulaire	Monsieur	BOURGEON Stéphane
Titulaire	Monsieur	BOUTHELOUP Ludovic
Titulaire	Monsieur	BOUVATTIER François
Titulaire	Monsieur	BREZEL Jacques
Titulaire	Monsieur	BRUNEL Jean-Claude
Titulaire	Monsieur	BUFFET Jean-François
Titulaire	Monsieur	CHESNAIS Mathis
Titulaire	Monsieur	CORVAISIER Daniel
Titulaire	Madame	DESANNAUX Patricia
Titulaire	Monsieur	D'HANGEST Eric
Titulaire	Monsieur	DUBREIL-JARDIN Gaëtan
Titulaire	Madame	DUCLOS Guylène
Titulaire	Monsieur	DUREPAIRE Antoine
Titulaire	Monsieur	EON Jean-Yves
Titulaire	Madame	ETIENNE Magalie
Titulaire	Monsieur	FROC Dominique
Titulaire	Madame	GALODE Sylvie
Titulaire	Monsieur	GARDAN Gérard
Titulaire	Madame	GARNIER Stéphanie
Titulaire	Monsieur	GENAR Mattéo
Titulaire	Monsieur	GODEUX Wilfrid
Titulaire	Monsieur	GORE Laurent
Titulaire	Monsieur	GORON Rémy
Titulaire	Monsieur	GUERIN Jean-Pierre
Titulaire	Monsieur	GUILLARD Hervé
Titulaire	Monsieur	GUINNEBAULT Alain
Titulaire	Monsieur	HALAIS Louis

Titulaire	Madame	HATTE Virginie
Titulaire	Monsieur	HERVE Claude
Titulaire	Monsieur	HOUDUS Emmanuel
Titulaire	Madame	HUBEAU Maryvonne
Titulaire	Monsieur	ISAMBARD Albert
Titulaire	Madame	JAN Stéphanie
Titulaire	Madame	LE BERT Dominique
SMPF Délégué(e)	Civilité	NOM Prénom
Titulaire	Madame	LE BOLLOCH Sabrina
Titulaire	Monsieur	LEBANSAIS Rémy
Titulaire	Monsieur	LEBOUVIER David
Titulaire	Madame	LHERMENIER-SEGOIN Annie
Titulaire	Madame	MACOURS Pascale
Titulaire	Monsieur	MARTIN Benoît
Titulaire	Monsieur	MENARD Louis-Pierre
Titulaire	Madame	MONTEMBault Mélanie
Titulaire	Monsieur	MOUTEL Joseph
Titulaire	Monsieur	NGUYEN QUAN Christian
Titulaire	Monsieur	PAUTREL Louis
Titulaire	Madame	PIGEON Véronique
Titulaire	Monsieur	PITOIS Ludovic
Titulaire	Monsieur	PRIOUL Dominique
Titulaire	Monsieur	REBILLON Christophe
Titulaire	Monsieur	RIBEIRO Manuel
Titulaire	Monsieur	RIVIERE Frédéric
Titulaire	Monsieur	SADOT Jackie
Titulaire	Monsieur	SALAUN Ronan
Titulaire	Madame	SOTO Karine
Titulaire	Madame	TEXIER Christelle
Titulaire	Monsieur	VALLEE Ludovic
Titulaire	Madame	VEILLE Anne-Marie

SMPF Délégué(e)	Civilité	NOM Prénom
Suppléant(e)	Monsieur	BARBE Stéphane
Suppléant(e)	Monsieur	BARON Pierrick
Suppléant	Monsieur	BATTAIS Dominique
Suppléant(e)	Madame	BERTHELOT Roselyne
Suppléant(e)	Madame	BODIN Monique
Suppléant(e)	Madame	BODIN Marie-Eve
Suppléant(e)	Madame	BOISSON Virginie
Suppléant(e)	Monsieur	BOULANGER Benjamin
Suppléant(e)	Madame	BOULIERE Morgane
Suppléant(e)	Madame	BRAULT Maryline
Suppléant(e)	Monsieur	BUINEAU Philippe

Suppléant(e)	Monsieur	CHARRAUD Michel
Suppléant(e)	Monsieur	CHEMINANT Franck
Suppléant(e)	Madame	CHYRA Sarah
Suppléant(e)	Madame	COLLET Isabelle
Suppléant(e)	Monsieur	COQUELIN Emile
Suppléant(e)	Monsieur	COSTIL Nicolas
Suppléant(e)	Madame	COUDRAY Claudine
Suppléant(e)	Monsieur	COURTEMANCHE Thomas
SMPF Délégué(e)	Civilité	NOM Prénom
Suppléant(e)	Madame	DELFERIERE Colombe
Suppléant(e)	Madame	DERENNES Isabelle
Suppléant(e)	Madame	D'ORSANNE Virginie
Suppléant(e)	Monsieur	DU PORTAL Benoît
Suppléant(e)	Madame	DUSSAUX Sophie
Suppléant(e)	Madame	ELSHOUT Virginie
Suppléant(e)	Madame	EON Fabienne
Suppléant(e)	Monsieur	ESNAULT Franck
Suppléant(e)	Monsieur	FESSELIER Gilbert
Suppléant(e)	Monsieur	FOUGERES Stéphane
Suppléant(e)	Monsieur	FOUQUE Arnaud
Suppléant(e)	Madame	GAUTON Gaëlle
Suppléant(e)	Madame	GRATIEN Camille
Suppléant(e)	Monsieur	GUILLARD Jean-Yves
Suppléant(e)	Madame	GUILLOIS Cécilia
Suppléant(e)	Monsieur	HAMEAU Rodolphe
Suppléant(e)	Madame	HARNETT-PAYSANT Sophie
Suppléant(e)	Monsieur	HAVARD Thiery
Suppléant(e)	Monsieur	HUBERT Christian
Suppléant(e)	Monsieur	JANVIER Thomas
Suppléant(e)	Monsieur	JOURDAN Franck
Suppléant(e)	Monsieur	JOUVENCE Matthieu
Suppléant(e)	Monsieur	LAMBERT Pascal
Suppléant(e)	Monsieur	LE GAL Christophe
Suppléant(e)	Monsieur	LE ROUX Yves
Suppléant(e)	Monsieur	LECENE Yoann
Suppléant(e)	Monsieur	LETOURNEUR David
Suppléant(e)	Monsieur	LEYET Léo
Suppléant(e)	Madame	LOHIER Raymonde-Fernande
Suppléant(e)	Madame	MONTIGNE Stéphanie
Suppléant(e)	Monsieur	OGER Lionel
Suppléant(e)	Madame	ORY Alexandra
Suppléant(e)	Monsieur	PERROT Régis
Suppléant(e)	Madame	PIGACHE Marie-Pierre
Suppléant(e)	Monsieur	POTIER Denis
Suppléant(e)	Monsieur	QUILLIOT Jean-Louis

Suppléant(e)	Madame	RABASTE Carine
Suppléant(e)	Monsieur	RAULT Pierre-Antoine
Suppléant(e)	Monsieur	RINFERT Georges
Suppléant(e)	Monsieur	ROCHELLE Stéphane
Suppléant(e)	Monsieur	ROYER Didier
Suppléant(e)	Madame	RUFFAULT Catherine
Suppléant(e)	Monsieur	SALMON Florian
Suppléant(e)	Monsieur	SOULARUE François
Suppléant(e)	Madame	SUPIOT Martine
SMPF Délégué(e)	Civilité	NOM Prénom
Suppléant(e)	Madame	TABURET Micheline
Suppléant(e)	Monsieur	THEBAULT Fabrice
Suppléant(e)	Monsieur	THEISEN Yves
Suppléant(e)	Monsieur	VALLET Jean-Luc

2. APPEL NOMINAL DES MEMBRES ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Manuel RIBEIRO, en sa qualité de doyen d'âge, prend la présidence de séance. Il procède à l'appel nominal des membres, constate que le quorum est atteint et nomme Mme Mélanie MONTEBAULT secrétaire de séance.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 4 MARS 2026

Le Président invite l'assemblée à adopter le procès-verbal du Comité Syndical du 4 mars 2026.

➤ **APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ**

4. CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE ET DESIGNATION DES ASSESSEURS

Le Président, Manuel RIBEIRO, désigne les trois benjamins de l'assemblée comme assesseurs, soit madame Camille GRATIEN ainsi que messieurs Antoine DUREPAIRE et Mathis CHESNAIS.

La secrétaire de séance, madame Mélanie MONTEBAULT, est désignée secrétaire du bureau de vote.

5. ELECTION DU OU DE LA PRESIDENT(E)

Il rappelle les règles fixées dans le Code Général des Collectivités Territoriales relative à l'élection du Président. Il invite les candidats à la fonction de Président à se déclarer.

Monsieur Daniel BALLUAIS se déclare candidat et fait part des grandes orientations qu'il souhaiterait engager et poursuivre dans le cadre de cette présidence.

Le Président, Manuel RIBEIRO, procède à l'élection au scrutin secret.

A l'issue du 1er tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	68
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	62
f. Majorité absolue	32

NOM ET PRÉNOM DU OU DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
BALLUAIS Daniel	62

M. BALLUAIS Daniel est proclamé Président du Comité Syndical et est immédiatement installé dans ses fonctions.

6. Détermination du nombre de vice-présidents(es)

Le Président expose que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du ou de la président(e) et de plusieurs vice-présidents(es). Les membres du bureau sont élus selon les modalités prévues à l'article L. 2122-7.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour le SMICTOM, le nombre maximal de vice-présidents est fixé à 14.

Le Président propose de fixer le nombre de vice-présidents(es) à 8.

➤ **APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ**

7. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS(ES)

Considérant que le nombre de vice-présidents(es) est fixé à 8, il convient de procéder à l'élection de chaque vice-président(e) du 1er au 8ème comme suit.

Le président rappelle les règles fixées dans le Code Général des Collectivités Territoriales relative à l'élection des vice-présidents.

A l'issue des votes mentionnés dans le procès-verbal joint, les 8 vice-présidents élus dès le premier tour à la majorité absolue sont les suivants :

Ordre	Délégations VP	Votants	Blancs	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Candidat	EPCI d'origine	Nombre de voix	Élu
Président		68	6	62	32	Daniel BALLUAIS	FA	62	Daniel BALLUAIS
1er VP	Déchèteries, nouvelles filières, éco-organismes	68	3	65	33	Olivier BARBETTE	LCC	65	Olivier BARBETTE
2ème VP	Prévention, économie circulaire, biodéchets	68	2	66	34	Mélanie MONTEBAULT	CMB	66	Mélanie MONTEBAULT
3ème VP	Finances	68	1	67	34	Hervé GUILLARD	FA	67	Hervé GUILLARD
4ème VP	Redevance incitative (particuliers & professionnels)	68	6	62	32	Claude HERVÉ	FA	62	Claude HERVÉ
5ème VP	Ressources humaines	68	2	66	34	Emmanuel HOUDUS	CMB	66	Emmanuel HOUDUS
6ème VP	Collecte en porte-à-porte et apport volontaire	68	2	66	34	Dominique FROC	FA	66	Dominique FROC
7ème VP	CAO, marchés publics et suivi de travaux	68	2	66	34	Rémy LEBANSAIS	FA	66	Rémy LEBANSAIS
8ème VP	Relations et concertation usagers	68	6	62	32	Alain GUINNEBAULT	VIA	34	Alain GUINNEBAULT
						Dominique PRIOUL	CMB	28	

8. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Président procède à la lecture de la charte de l'élu local.

9. DELEGATIONS DE COMPETENCES AU PRESIDENT

Le président expose à l'assemblée que, selon les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante d'un établissement public de coopération intercommunale peut déléguer une partie de ses compétences à son président à l'exception de celles visées à l'article L.5211-10. Il est donc proposé que le comité syndical délègue au président, pour la durée du présent mandat, les attributions suivantes :

- Décider de la passation, l'exécution et du règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant dont les crédits sont inscrits au budget dans une fourchette de 0€ à 40 000.00 €HT,
- Décider de la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 6 ans,
- Signer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres afférentes,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Intenter au nom de la collectivité des actions en justice ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SMICTOM,
- Procéder à toute opération de gestion active de la dette permettant les opérations financières sur les emprunts et la signature des contrats de prêts ou avenants qui s'avèreraient nécessaires dans l'intérêt des finances du SMICTOM y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change, et de passer, à cet effet, les actes nécessaires, ainsi qu'à la conclusion des contrats dits de "crédits ou lignes de trésorerie"

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Comité Syndical est invité à :

- **FIXER** les délégations de compétences au ou à la Président(e) comme évoquées ci-dessus,
- **DIRE** que le(la) président(e) rend compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

10. DELEGATIONS DE COMPETENCES AU BUREAU

Le président expose à l'assemblée que, selon les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante d'un établissement public de coopération intercommunale peut déléguer une partie de ses compétences au bureau statuant de manière collégiale à l'exception de celles visées à l'article L.5211-10 et celles accordées à son président.

Il est donc proposé que le comité syndical délègue au bureau de manière collégiale, pour la durée du présent mandat, les attributions suivantes :

- Décider de la passation, l'exécution et du règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant dont les crédits sont inscrits au budget dans une fourchette de 40 000.01 € à 120 000.00 €HT,
- Décider de la passation de conventions et/ou avenants de conventions avec des partenaires extérieurs
- Solliciter les subventions susceptibles d'être attribuées par l'Etat ou par d'autres collectivités territoriales et par les éco-organismes et autres partenaires (cette délégation vaut pour l'ensemble des situations de demande de subventions à l'Etat, à d'autres collectivités et aux éco-organismes et autres partenaires)

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau exercés par délégation de l'organe délibérant.

Le Comité Syndical est invité à :

- **FIXER** les délégations de compétences accordées au bureau de manière collégiale comme évoqué ci-dessus
- **DIRE** que le(la) président(e) rend compte des travaux du bureau exercés par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant.

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

11. Fixation des indemnités de fonctions

Le président expose à l'assemblée que, selon les articles L.5211-12 à 14, L.5721-8 et R. 5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les indemnités maximales votées, en application de l'article L. 5211-12, par les organes délibérants des syndicats de communes pour l'exercice effectif des fonctions de président ou de vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique les barèmes suivants :

Population	Montant de l'indemnité en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	
	Président	Vice-président
De 50 000 à 99 999 habitants	29,53	11,81

Le Président précise que le versement de l'indemnité est subordonné à l'exercice effectif de leurs fonctions par les élus concernés, ce qui limite le bénéfice des indemnités de fonctions aux seuls vice-présidents titulaires d'une délégation du Président. Il propose de :

- **FIXER** les indemnités de fonctions comme suit (voir Annexe - tableau des indemnités) :
 - Pour le Président : 29,53 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit 1 213.84 € bruts mensuels (*valeur du point d'indice au 19/05/2026*)
 - Pour chaque vice-président(e) : 11,81 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit 485.45 € bruts mensuels (*valeur du point d'indice au 19/05/2026*)
- **DIRE** que les indemnités de fonction seront versées :

- Pour le Président : à compter de la date de son élection à cette fonction soit le 19 mai 2026
- Pour chaque vice-président(e) : à compter de la date de publication et de transmission au contrôle de légalité de la présente délibération et des arrêtés individuels portant délégation de fonctions, rendant ces actes règlementaires exécutoires

➤ **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

12. Présentation des commissions consultatives

Les 4 commissions consultatives au sein desquelles vous serez invité(e) à vous inscrire lors du prochain comité syndical du 3 juin sont les suivantes :

- Commission Finances, marchés publics (MAPA) & RH
- Commission Relations usagers (redevance incitative, pré-collecte)
- Prévention, relation avec les partenaires & économie circulaire
- Commission Collecte – Déchèterie

POUR INFORMATION :

A. Calendrier des réunions

➤ SMICTOM du Pays de Fougères :

- Comité syndical: désignation commissions, S3T'ec... 3 juin 18h30
- Commission Relations usagers -redevance incitative 24 juin 18h00

➤ Syndicat de traitement S3T'ec :

- Comité syndical d'installation (élection du bureau) : 17 juin 2026 18h30
- Comité syndical : désignation des commissions : 1er juillet 2026 18h30

B. Inauguration de la déchèterie de St Aubin du Cormier

Les travaux de la déchèterie devraient permettre une ouverture du site au public le lundi 15 juin.

L'inauguration du site sera organisée le 8 juillet à 18h30.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 23h15.

Le Président installé,
Daniel BALLUAIS



Le ou la Secrétaire de séance,
Mélanie MONTEBAULT



